

Liturgie de la Cène, Genève, 1724.

Après une période dominée par l'orthodoxie et le conservatisme liturgique, le climat change au sein de l'Église de Genève à la fin du XVII^e siècle. Le décès en 1687 de l'un des gardiens de l'orthodoxie, le professeur de théologie François Turretini, coïncide avec l'entrée dans une époque de réformes. Peu après la mort du théologien, la Compagnie des pasteurs envisage d'abrèger les liturgies et de réviser la traduction des psaumes. Le processus de réforme s'inscrit alors à l'intérieur des textes existants ; il prétend les adapter à l'évolution de la langue, sans porter atteinte à leur sens. Ce travail de révision, à l'occasion duquel les textes liturgiques sont également retouchés, aboutit à la publication en 1695 d'une nouvelle version du psautier, introduite dans les cultes entre 1696 et 1698. Si la nouvelle version est plutôt bien accueillie par les fidèles, elle donne aussi lieu à de très vives controverses. Incitant les partisans des réformes à la prudence, ces polémiques ralentissent le rythme des réformes, sans les suspendre. Encouragés par les succès de Jean-Frédéric Ostervald à Neuchâtel, qui est parvenu à instaurer en 1702 un nouveau culte de prière, Louis Tronchin et son successeur à la chaire de théologie, Jean-Alphonse Turretini, font adopter en 1711 une nouvelle liturgie pour des cultes de semaine centrés sur la prière, le chant et la lecture de la Bible. Le cheminement des réformes liturgiques neuchâteloises et genevoises est ainsi similaire. Les chevilles ouvrières de ces réformes – Ostervald à Neuchâtel, Turretini à Genève – évitent d'abord de s'attaquer aux liturgies en place, innovent en marge de celles-ci et tentent d'unifier la culture liturgique des Protestants à l'échelle européenne. Mais à la différence de Neuchâtel qui achève sa mue liturgique en 1713, Genève s'arrête une dizaine d'années à mi-chemin. Une réforme complète n'est réalisée qu'avec la publication en 1724, après trois ans de travaux, d'un nouveau formulaire qui modifie la structure du culte eucharistique et corrige la tonalité des textes liturgiques. Réédité en 1730, le formulaire est ensuite publié à trois reprises au XVIII^e siècle (1743 [avec d'importantes corrections], 1754, 1788).

Bibliographie

- B. Bürki, « La sainte Cène dans la liturgie de Suisse romande » dans I. Pahl (éd.), *Coena Domini II. Die Abenmahlsliturgie der Reformationskirchen vom 18. bis zum frühen 20. Jahrhundert*, Fribourg, 2005, p. 487-488, 500-505.
- O. Fatio, « Le Christ des liturgies », dans M.-C. Pitassi (éd.), *Le Christ entre Orthodoxie et Lumières*, Genève, 1994, p. 11-30.
- M.-C. Pitassi, *De l'orthodoxie aux Lumières. Genève 1670 - 1737*, Genève, 1992.
- M.-C. Pitassi, « De l'instruction à la piété : le débat liturgique à Genève au début du XVIII^e siècle », dans M.-C. Pitassi (éd.), *Édifier ou instruire ? Les avatars de la liturgie réformée du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 2000, p. 91-109.

Christian Grosse

Texte

La liturgie de la Sainte Cène

Écoutons, mes frères, comment de quelle manière Jésus-Christ a institué sa sainte Cène, comme saint Paul le récite dans le chapitre onzième de sa première épître aux Corinthiens [suit la citation des versets].

Nous venons d'entendre, mes frères, comment notre Seigneur a fait la Cène avec ses disciples et en même temps, avec quel respect et quelle pureté elle doit être célébrée dans son Église jusqu'à la fin des siècles. Il paraît de là, que ceux qui ne sont pas membres de l'Église, ou qui la déshonorent par leur conduite, ne doivent pas y être admis. C'est pourquoi, au nom et en l'autorité de notre Seigneur Jésus-Christ et selon la règle qu'il nous a laissée dans sa Parole, j'excommunie, c'est-à-dire je déclare indignes de participer à ce saint Sacrement tous les impies, les incrédules, les profanes, les idolâtres, et ceux qui forment des sectes pour rompre l'union de l'Église, les parjures, les blasphémateurs, les jureurs, ceux qui sont rebelles à leurs pères ou à leurs mères, ou à leurs autres supérieurs ; les séditieux, violents, emportés, adultères et tous les autres impudiques, les ivrognes, les débauchés, les larrons, les avarés, les injustes, les trompeurs, les calomnieux, les médisants ; et généralement tous ceux qui vivent d'une manière déréglée, leur déclarant à tous que, s'ils ne se repentent et ne changent de conduite, ils ne sauraient avoir communion avec Jésus-Christ et qu'ainsi ils doivent s'éloigner de cette sainte table, de peur de profaner ce Saint Sacrement, que notre Seigneur Jésus-Christ ne présente qu'aux vrais fidèles.

Que chacun donc, selon l'exhortation de Saint Paul, examine sa conscience, pour connaître s'il aime Dieu sincèrement, s'il souhaite avec ardeur de lui plaire, s'il a une véritable repentance de ses fautes, si, se confiant en la miséricorde de Dieu et cherchant son salut en Jésus-Christ, il est résolu en même temps de vivre d'une manière sainte et conforme à la Loi de Dieu, en particulier, si, renonçant à toute haine et à toute animosité, et prêt à réparer tout le tort qu'il peut avoir fait à son prochain, il est disposé à vivre en paix et en charité fraternelle avec tout le monde. Si nos consciences nous rendent ce témoignage devant Dieu, ne doutons pas qu'il ne nous reconnaisse pour ses enfants, et que le Seigneur Jésus-Christ ne nous reçoive favorablement à sa table, pour nous faire part de tous ses biens.

Et quoique nous sentions en nous-mêmes beaucoup de faiblesses, que notre foi et notre piété ne soient pas telles qu'elles devraient être, mais que nous ayons tous les jours à combattre contre les désirs de notre chair, cependant, si nous reconnaissons ces faiblesses, si nous en gémissons devant Dieu, et si nous faisons tous nos efforts pour les surmonter, soyons persuadés qu'elles n'empêcheront pas, que nous n'ayons part à la grâce de Dieu, qu'il nous présente à sa Sainte Table¹. Car nous n'y venons pas, pour faire profession d'être parfaits. Mais, au contraire, nous trouvons ici, dans la communion de notre Sauveur et dans la méditation de sa mort, des secours très efficaces pour combattre le péché et le monde, et pour avancer dans le chemin de la sanctification et du salut.

¹ Si elle reprend l'idée calvinienne selon laquelle l'accès aux biens spirituels offerts par la cène est liée à une conversion du fidèle, la liturgie de 1724 renverse la dynamique de cette conversion : chez Calvin, elle dépendait entièrement de la grâce divine ; en 1724 au contraire, c'est l'engagement du fidèle, son « effort », qui le rend capable de recevoir ces biens.

Ne considérons donc pas la sainte Cène comme une cérémonie vaine et sans effet. Mais souvenons-nous qu'elle renferme tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus consolant dans la religion. Jésus-Christ s'y donne lui-même à nous comme le vrai pain céleste pour nourrir nos âmes, pour nous remplir de consolation et de joie, et pour nous faire vivre éternellement. Le pain est la communion de son corps, qui a été rompu pour nous. La coupe est la communion de son sang, du sang de la nouvelle alliance, qui a été répandu pour la rémission de nos péchés. De sorte que si nous participons à ce saint Sacrement d'une manière convenable, nous y recevons les assurances de l'amour de Dieu, les sceaux de son alliance et les gages de ses promesses. Ne négligeons donc pas de nous prévaloir de ces précieux avantages. Mais en les estimant comme nous devons, présentons à Dieu, sur ce sujet, nos actions de grâces et nos prières².

Prions Dieu.

Seigneur Dieu, qui es le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui es la bonté et la charité même, nous te présentons le sacrifice de nos louanges et de nos actions de grâces pour la faveur inestimable que tu nous as faite d'envoyer ton Fils au monde, de l'exposer à la mort pour nous, et de nous inviter encore à présent à participer aux fruits de sa mort dans le sacrement de la sainte Cène. O Dieu, qui sommes-nous pour de si grands biens ? Et comment pourrions-nous t'en témoigner notre juste reconnaissance ? Les cieux et la terre, ô notre Dieu, sont pleins des marques de ta bonté. Mais tu l'as manifestée d'une façon toute particulière en ce que, quand nous n'étions que des pécheurs, Christ est mort pour nous. Reçois nos hommages, Seigneur notre Dieu et fais que participants à ce saint Sacrement, où tu nous invites par ta grâce, nous nous unissions en même temps à notre Sauveur, par les liens d'une foi vive et d'une véritable sainteté, de sorte que nous ne vivions plus pour nous-mêmes, ni selon les désirs de notre chair, mais que ce soit lui qui vive en nous, pour nous conduire à la vie bienheureuse qui n'aura point de fin. Qu'ainsi nous ayons véritablement part aux biens de l'alliance de grâce, que tu as traitée avec nous par Jésus-Christ, persuadés que, puisque tu daignes nous recevoir à ta table et dans ta famille, tu seras toujours un bon Père à notre égard, qui nous pardonneras nos fautes, qui nous fourniras, comme à tes chers enfants, toutes les choses qui nous sont nécessaires, soit pour le corps, soit pour l'âme, et qui nous introduiras un jour dans ton héritage céleste. Père de grâce, qui n'as point épargné ton propre Fils, mais qui l'as livré à la mort pour nous, et qui nous appelles à sa communion pour nous donner la vie éternelle, vivement touchés de ce don précieux, nous nous consacrons entièrement à toi, nous te présentons nos corps et nos esprits en sacrifice vivant et saint. Et puisque tu nous as tant aimés, nous reconnaissons que cela nous engage à nous aimer les uns les autres. Imprime toi-même, ô Dieu, ces saintes dispositions dans nos âmes, afin que célébrant de cette manière la mémoire de ton cher Fils, notre foi se fortifie de plus en plus, notre charité s'augmente, notre sanctification s'avance et se perfectionne. Ce qui nous donnera tous les jours plus de sujet de te regarder comme notre Père et de glorifier ton saint Nom par nos œuvres et par nos paroles. Exauce-nous, Père de miséricorde. Nous t'invoquons au nom de ton Fils bien-aimé Jésus-Christ notre Seigneur, auquel comme à toi, Père céleste, et au saint Esprit, soit honneur, louange, et gloire, dès maintenant et à jamais. Amen³.

² Jusqu'au paragraphe précédent, la liturgie de 1724 intervient à l'intérieur des formulations calviniennes pour en modifier le sens ; dans ce paragraphe, elle impose un texte tout à fait nouveau, en continuité cependant avec les idées du paragraphe précédent : les anciennes intonations mystiques sont estompées et l'idée d'efficacité spirituelle à laquelle Calvin tenait est éliminée. Le nouveau texte propose une apologie de la cène destinée à susciter une réponse de reconnaissance de la part des fidèles.

³ Dans la liturgie calvinienne, cette prière intervenait à la fin de la liturgie du culte dominical de manière à l'articuler à celle de la cène. En 1724, elle est placée juste avant la communion et assume alors une fonction différente :

Approchons-nous maintenant, mes frères, de la table du Seigneur. Mais venons-y avec tous les sentiments d'humilité, de repentance, de foi, de piété, de charité, que cette sainte action demande de nous. Venons-y aussi avec ordre et avec bienséance, nous souvenant que nous nous présentons devant Dieu, pour nous acquitter de l'un des devoirs les plus solennels de la religion. Et, sans nous arrêter à ces symboles extérieurs, que nous voyons de nos yeux et que nous touchons de nos mains, comme si Jésus-Christ y était renfermé d'une manière grossière et charnelle, élevons nos esprits et nos cœurs en haut, où Jésus-Christ est à présent, dans la gloire de Dieu son Père, et d'où nous l'attendons au dernier jour, lorsqu'il viendra pour juger le monde, et pour nous mettre en possession du grand Salut qu'il nous a acquis⁴.

Action de grâces qui se lit après que la communion est finie.

Père céleste, nous te rendons d'éternelles actions de grâces, de ce que tu as daigné nous faire un si grand bien, à nous pauvres pécheurs, que de nous avoir reçus à la communion de ton Fils Jésus-Christ notre Seigneur, l'ayant livré à la mort pour nous, et nous ayant appelés à participer aux fruits de sa mort, dans le Sacrement de la sainte Cène. Maintenant, ô Dieu, nous te supplions de ne pas permettre, que nous soyons jamais assez ingrats pour pouvoir oublier ces choses. Fais, au contraire, que les ayant gravées dans nos cœurs, nous nous avançons continuellement dans la foi, que notre foi soit fertile en toute sorte de bonnes œuvres et que toute notre vie soit consacrée et employée à l'avancement de ta gloire et à l'édification de notre prochain, par ce même Jésus-Christ ton Fils, qui, dans l'unité du Saint Esprit, vit et règne avec toi, Dieu béni éternellement. Amen.

(Source de la présente édition : *Les prières ecclésiastiques et les liturgies du Baptême, de la Sainte Cène, et du Mariage, revues par les Pasteurs et les Professeurs de l'Église et de l'Académie de Genève*, Geneve, G. de Tournes et Fils, 1724).

rompant avec le ton de l'instruction et de l'exhortation qui domine la liturgie jusqu'ici, elle introduit de la variété en faisant intervenir de nouveaux « actes » liturgiques (actions de grâce, louange, consécration, prière) et implique davantage l'assemblée cultuelle en lui permettant d'exprimer sa reconnaissance à Dieu.

⁴ Cette exhortation innove en éliminant, d'une part, l'idée calvinienne que les fidèles sont « vivifiés » de la « substance » du Christ par la communion et en définissant, d'autre part, le sacrement comme un « devoir solennel ».